

# DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

**SIED 70**

**Syndicat intercommunal d'énergie  
du département de la Haute-Saône**

**SEANCE DU 30 MARS 2022**

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Dates de convocation et d'affichage : 11 février 2022

**PRESENTS : (11 membres)**

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Jean-Luc BRULE.

**ABSENTS EXCUSÉS : (2 membres)**

Messieurs Ludovic TABIS, Patrick NECTOUX.

**ABSENTS NON EXCUSÉS : (4 membres)**

Madame Magalie ROSE, Messieurs André MARTHEY, Frédéric GUIBOURG, Jean-Noël CHAMBON.

**A DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)**

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

**VOTE :**

Votants : 11 ; pour : 11 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.**

## DELIBERATION N°10

Monsieur le Président informe le Bureau syndical que l'ADEME a publié courant mars 2021 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dont l'objectif est d'accompagner les collectivités dans le développement de projets photovoltaïques (PV) et éoliens sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté.

Compte tenu de la dimension régionale, de la légitimité des syndicats d'énergie constitués des communes et des délais très serrés, le SIDEC (homologue du SIED 70 dans le Jura) a porté une candidature au nom des 8 syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté, à l'instar de certaines actions déjà mutualisées (groupement d'achat d'énergies, programmes ACTEE...).

La mise en place de réseaux régionaux de conseillers vise à accompagner la montée en compétences et le partage d'expériences des collectivités locales lorsqu'elles sont concernées par le développement de projets éoliens et PV en phase amont sur leur territoire. En particulier, les animateurs feront le lien avec les stratégies de développement territoriales (PCAET, CRTE et toute autre démarche d'engagement volontaire) pour aider au positionnement de la collectivité et assurer que le projet s'inscrive bien dans ce cadre. Dès lors, la collectivité pourra en toute légitimité assurer à minima un rôle de facilitation du projet dans l'écosystème territorial. Le programme d'actions vise en particulier les collectivités du bloc communal ayant peu de moyens humains.

Le programme porte sur 3 ans avec des actions d'animation, de communication et de formation assorti d'un reporting régulier. Il est dimensionné pour la Bourgogne-Franche-Comté, à l'instar de certaines actions déjà mutualisées (groupement d'achat d'énergies, programmes ACTEE...).

communes et de les accompagner avec les dispositifs actuels du SIED 70 ou pour les projets de plus grande ampleur à travers l'accompagnement des SEML. Les frais seront partagés entre les syndicats suivant une convention à intervenir. Au regard des aides financières obtenues, le reste à charge pour le SIED 70 serait de 5000 €/an pour une durée de 3 ans.

Le programme permettra de bénéficier :

- d'une aide financière : un financement sous la forme de subventions de l'ordre de 30 000 euros maximum par an par poste à temps plein auxquelles peuvent s'ajouter 60 000 euros maximum par région pour les actions d'animation, communication et formation sur les 3 ans du programme ;
- d'un accompagnement technique : des experts ADEME spécialisés sur les problématiques rencontrées par les collectivités sur le développement de ces projets.

Suite à une audition régionale réalisée par l'ADEME pour sélectionner le porteur de projets, la candidature collective des syndicats portée par le SYDEC a été désignée lauréate de l'AMI.

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** la candidature collective à l'AMI « Mise en place de réseaux régionaux de conseillers à destination des collectivités de l'échelon communal pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques » portée par le SYDEC.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président à s'associer à cette démarche collective.
- 3) **DELEGUE** à Monsieur le Président tout pouvoir à la mise en place de cette candidature commune, y compris la conclusion de conventions entre le SIED 70 et les autres syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté.

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*

*Jean-Marc JAVAUX*



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20220330-DEL IB10BU30